

Assemblée Générale de l'Association Paroissiale du Saint-Esprit de Massy
Samedi 03 décembre 2016-16h00

Personnes présentes ou ayant donné une procuration : 62 personnes¹ pour 104 cartes d'adhérents.

Mme Bachmann, Mme Becourt, Mme Beguel, Mme Besson, Mme et Mr Beucher, Mme Blanc, Mgr Bobière, Mme Bonnemaïson, Mme Bouchacourt, Mme Braun, Mme Bret, Mme Bricout, Mr Chemello, Mme Claverie, Mr Coelenbier, Mme Courant, Mr Delalande, Mme Delestre, Père Duquet, Mme et Mr Enjalbert, Mr Evano, Mme Faroche, Mme et Mr Faveere, Mr Ferreira, Mme Ferreira-Mendes, Mr Fillatre, Mme François, Mme Galland, Mme et Mr Gallon, Mr Godard, Mme et Mr Goutodier, Mr Henry-Amar, Mr Kerbouc'h, Mme Kerridge, Mme Kugblenu, Mme Le Dall, Mme Le Damany, Mr Leonard, Mme et Mr Letreguilly, , Mme et Mr Louat, Mme Marchesi, Mr Mathieu, Père Mayor, Mme Morizet, Mr Moulinier, Mr Nussbaun, Mme Ollier, Mme Penet, Mme Pereira-Castro, Mme Personnaz, Mme Pires, Mme Remond, Mme Rivière, Mme Saint-Marc, Mr Vigier.

L'Assemblée Générale débute à 16h14

Rapport Moral : texte de la présentation de Michel Goutodier Président de l'Association Paroissiale (AP).

Merci à tous de votre présence.

Tout d'abord une rapide explication pour les nouveaux paroissiens sur deux points qui conditionne le rôle de l'AP:

1- Le bâtiment.

Les bâtiments religieux construits avant 1905 appartiennent à l'Etat, ceux construits après 1905 sont privés. Ainsi l'église Sainte Marie-Madeleine appartient à la ville de Massy qui la met à la disposition du prêtre affectataire et le bâtiment abritant l'église St Fiacre appartient, non à l'évêché qui, en tant que tel, ne peut rien posséder sur le plan civil, mais à l'ADECE, l'Association Diocésaine d'Evry Corbeil Essonne.

Le propriétaire de notre église est donc l'ADECE et tout travaux, toute modification du bâtiment, tout changement d'affectation d'une salle ne peut se faire qu'avec et sous la responsabilité de son responsable bâtiment, Patrick Paronneau, nommé par l'Evêque responsable de la mission immobilière d'Evry.

2 - Les finances.

Deux organismes gèrent les finances de la paroisse :

Le CPAE, Conseil Pastoral pour les Affaires Economiques qui a pour but général d'assurer, avec le prêtre responsable, la gestion des biens d'Eglise mobiliers, immobiliers et financiers

L'Association Paroissiale.

Les finances de la paroisse se composent donc de deux volets : le budget du CPAE et celui de l'AP, et c'est pourquoi pendant longtemps, pour une meilleure compréhension, ces deux budgets étaient présentés le même jour.

Le CPAE doit communiquer toutes ses ressources, quêtes, dons, honoraires de messe, ... à l'ADECE qui en a la responsabilité juridique.

Les spécificités de l'AP :

¹ Il y avait 55, 64, 68, 62, 89, 63 et 56 personnes présentes ou représentées lors des AG 2015, 2014, 2013, 2012, 2011, 2010 et 2009

L'AP est une association loi 1901 déclarée à la préfecture d'Evry, elle a une personnalité juridique et elle est donc soumise aux mêmes lois que toute association type 1901. Pour ses ressources, elle peut organiser un maximum de cinq événements par an et recevoir des dons. Son budget est communiqué chaque année à l'économiste diocésain.

L'AP peut souscrire un emprunt, ce fait a permis la construction de cette église et la réalisation de travaux.

L'AP peut emprunter du matériel à la mairie comme toute association massicoise ce que nous avons fait régulièrement.

Les anciens se souviennent de temps agités avec l'église caillassée et les vitres brisées d'où les grilles sur celles-ci. L'AP a toujours travaillé avec le bailleur social France Habitation et ses représentants pour régler ces problèmes. Il en a été de même avec le centre Lino Ventura dès son ouverture, l'AP y a créé des liens d'amitié et d'entraide afin d'avoir les meilleurs rapports possibles avec les habitants proches. Cette année encore, l'AP a été invitée à offrir un apéritif et à tenir la buvette conjointement avec des habitants du quartier lors la journée organisée par le centre sur la place St Fiacre.

C'est aussi en tant qu'association que nous sommes invités à la brocante vide greniers du quartier des graviers. L'AP y a donc tenu un stand au mois de juin ce qui permet de faire découvrir notre communauté au fil des rencontres et des échanges.

Cette année nous avons aussi organisé un loto-crêpe avec la participation de la chorale Zap' chœur. Les jeunes handicapés et leurs parents sont toujours heureux de montrer le résultat de leur travail en venant chanter devant un public et nous remercions leur chef de chœur.

Bien sûr nous remercions aussi tous ceux qui ont permis la réussite de la kermesse qui s'est tenue comme d'habitude les samedi et dimanche correspondants à la fête du Christ-Roi, que ce soit en venant nous aider à installer et à ranger ou en fournissant les gâteaux ou tout simplement en venant y faire un tour.

Nous avons remplacé les rambardes autour de l'escalier nord de la salle C. Robin et nous sommes rendus à l'évêché aux réunions auxquelles nous sommes convoqués concernant les bâtiments appartenant à l'ADECE.

Voilà pour le bilan de l'Association Paroissiale de cette année.

Perspectives.

Pour l'avenir proche, nous attendons la visite le 8 décembre 2016 de Patrick Paronneau pour, souhaitons-le, finaliser la réfection de la façade Est. Pour des travaux de cet ordre, c'est obligatoirement le responsable immobilier de l'ADECE, propriétaire du bâtiment, qui décide des travaux à faire, du choix final des entreprises et des financements. Dans ce cas, les règlements des entreprises se sont toujours faits et doivent se faire par l'intermédiaire de la mission immobilière d'Evry.

En plus des manifestations habituelles nous souhaitons reprendre l'exposition des artistes et artisans de l'église St Fiacre sur un rythme bi annuel. A cet effet nous souhaitons que tout paroissien qui peint, sculpte, brode, coud, grave, dessine, fait de la poterie, des photos,... puisse exposer, s'il le désire, pendant cette journée une ou plusieurs de ses réalisations afin qu'il y ait un vrai partage des talents de chacun.

En réponse à des questions posées et afin de lever toute ambiguïté : si certains membres du bureau de l'AP du St Esprit se retrouvent à préparer les repas des mardis de l'aveugle (décembre

2016), ce n'est pas en tant que membres de l'AP mais suite à une demande personnelle du Père Renaud afin de coordonner au mieux la gestion de ces repas.

Rapport Financier

Christiane Faroche trésorière de l'AP expose les principaux traits de l'année 2015 pour les finances de l'AP. Elle déplore l'arrêt de la quête du premier dimanche du mois. Cette quête permettait en particulier le remboursement de l'emprunt contracté pour des travaux réalisés. Les traites ont été prises sur les réserves de l'AP (5964,72€). Ce qui explique le déficit de 4500€ pour l'année.

Le tableau des « recettes dépenses » a été résumé sur un tableau il est donné dans l'annexe 1. La vente des cartes a donné en 2015 1010€ un peu moins qu'en 2016.

La kermesse a rapporté en 2015 2639€, c'est plus qu'en 2014 (2599€) et équivalent à 2016 (2500€). Considérant qu'à la kermesse il n'y a quasiment que des petits lots à quelques euros le résultat est encourageant.

Le but des événements organisés par l'AP est plus la convivialité que les gains (Loto-crêpes, exposition de printemps)

Les gros travaux (3 677€) concernent l'escalier façade nord de la salle C. Robin et les rambardes PMR sur les divers accès (Novembre décembre 2015).

La rubrique dépenses dons de 361 € concerne la communauté Shalom. Il s'agit d'un achat de pilules pour purifier l'eau à Madagascar.

A titre indicatif, car l'année 2016 n'est pas terminée, il est précisé que l'AP a en caisse au 31 octobre 2016 la somme 35 760€ sur le compte épargne et 600€ sur le compte-chèques. Le remboursement de l'emprunt est terminé. La banque (Crédit Mutuel) est prête à accorder un autre emprunt si des gros travaux sont de nouveau envisagés.

Questions

Les questions ont porté sur le rapport financier jugé peu compréhensible. Il est précisé que sur l'exercice 2015, il y a un déficit essentiellement dû au remboursement de l'emprunt. Le déficit a été comblé par les réserves de l'AP.

Votes sur le rapport moral et sur le rapport financier.

Le rapport moral est adopté par l'ensemble des présents. (Aucune 'abstention', aucun vote 'contre')

Le rapport financier est adopté par l'AG (Deux 'absentions', aucun vote 'contre').

Renouvellement des membres du conseil.

Les mandats de Christiane Faroche, Françoise Louat, Rémy Louat et de Fabrice Orlandi arrivent en fin de mandat en 2016. Les trois premières personnes acceptent de se représenter pour un autre mandat.

D'autre part Heliodore Mantegari n'étant plus sur Massy a fait part de son désir de ne plus être membre du conseil de l'AP.

Hervé Evano fait part à l'AG de sa candidature après une courte présentation de sa part.

Sont élu comme membre du Conseil de l'AP par l'Assemblée générale 2016 :

Christiane Faroche : réélue par l'ensemble des présents.

Françoise Louat : réélue par ensemble des présents.

Rémy Louat : réélu par ensemble des présents.

Hervé Evano : élu par ensemble des présents.

Le conseil est donc maintenant composé de neuf personnes élues. *L'article 6 des statuts précise qu'il peut y avoir entre six et douze personnes élues.*

Questions diverses

Les démarches administratives pour l'organisation de la kermesse ont été plus difficiles que les années précédentes. Il peut s'agir d'un effet Vigipirate ou d'une irritation de personnes de la Mairie vis-à-vis de la paroisse. Une personne de la Mairie connue nous a aidés à remplir les formulaires de demandes. Lors de la kermesse, des policiers ont visité les lieux le samedi et le dimanche. Les policiers ont demandé que les voitures qui se garent devant l'église pour des activités en lien avec la vie paroissiale puissent être signalés par un macaron spécifique agréé par la mairie. Les policiers ont suggéré que le dessin du macaron soit neutre (laïc). Le dessin du macaron doit être proposé par le secrétariat de la paroisse.

En conclusion, le Père Mayor a remercié l'AP pour son accueil lors de son arrivée à la paroisse. La visite de Mr Paronneau le 8 décembre 2016 est de bon augure vu la fête de l'Immaculée Conception. Le projet prévu 'façade est' doit être finalisé et les disponibilités financières de l'AP seront diminuées.

Annexe I : Bilan financier 2015

Chiffres en €	Recettes		Dépenses		Remarques
	2014	2015	2014	2015	
Quêtes	1 982,20	0,00			
Cartes adhésions	1 160,00	1 010,00			
Confitures	306,00	230,00			1
Loto	274,00	214,40			
Loto			0,00	44,40	
Kermesse	2 599,10	2 639,50			
Kermesse			226,95	92,41	
Expo-Printemps	0,00	379,10			2
Dons	231,49	1 081,50			
Dons				361,00	3
Intérêts	485,91	370,94			
Emprunts			5 964,72	5 964,72	
Gros travaux			0,00	3 677,01	4
Frais divers			184,77	214,67	5
Total	7 038,70	5 925,44	6 376,44	10 354,21	

Trésorerie	2014	2015
Caisse	0,00	89,08
Compte-Chèques	1 806,78	2 854,99
Epargne	42 900,65	37 334,59
Total	44 707,43	40 278,66

1 - Vente hors événements de l'AP

2 - Anciennement salon des artistes, en 2015 avec la chorale Zap'chœur

3 - Pour la Communauté Shalom Madagascar

4 - Escalier Salle C. Robin et accès PMR.

5 - Frais de tenue de compte de 64,96 €

photocopies, relations publiques : apéritifs,

Annexe II : Membres élus du Conseil de l'Association suite AG 2016

Membres élus Conseil	Élu en	Sortant en
Michel Enjalbert	2012	2018
Hervé Evano	2016	2022
Christiane Faroche	2010	2016
Dominique Galland	2014	2020
Michel Goutodier	2014	2020
Alain Leonard	2014	2020
Françoise Louat	2016	2022
Rémy Louat	2016	2022
Michel Moral	2014	2020

Membres de droit

Père Stéphane Mayor comme prêtre chargé de la paroisse
Jean-Pierre Guibert et Jean-Pierre Van Long au titre du CPAE.

Invité

Représentant l'Equipe Animatrice : Mme Chantal Braun